

L'hôtellerie de plein air en France métropolitaine : l'offre en 2006

Marie-Anne LE GARREC

Direction du Tourisme

Bureau des études, des statistiques et des comptes économiques



Sommaire

Introduction **3**

L'offre en 2006 **4**

Plus de 8 000 terrains et 927 000 emplacements	4
Les évolutions du parc de l'hôtellerie de plein air depuis dix ans	5
De plus en plus d'emplacements loués à l'année	5
L'essor des emplacements équipés d'un hébergement léger	6
Principales caractéristiques du parc	8
Forte concentration dans les régions littorales	8
Près de la moitié des emplacements en bord de mer	10
De plus en plus de campings privés	11
Les campings 3 et 4 étoiles progressent	11

Méthodologie **12**

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air	12
Principaux indicateurs	12
Espaces touristiques	12
Questionnaire	13

Introduction

Avertissement

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air a fait l'objet d'une rénovation importante en 2004. Les principaux changements portent sur la méthode de redressement des campings non-répondants.

De ce fait, les résultats de la fréquentation observée en 2004 ne sont pas directement comparables aux résultats obtenus en 2003.

La fréquentation 2003 a fait l'objet d'un nouveau traitement statistique effectué selon les critères de la nouvelle enquête, ce qui a conduit à une révision à la hausse des nuitées comptabilisées pour l'année 2003 : + 1,5 % pour les nuitées françaises et + 5 % pour les nuitées étrangères par rapport aux chiffres précédemment publiés pour l'année 2003.

L'offre de l'hôtellerie de plein air classée au 30/09/2006

Si le parc total de l'hôtellerie de plein air a peu évolué entre 2005 et 2006 passant de 926 à 927 000 emplacements totaux, on observe une poursuite du développement du nombre d'emplacements équipés d'un hébergement léger du type mobile-home au détriment des simples emplacements nus. Les emplacements de passage équipés d'un hébergement léger représentent aujourd'hui 19 % de l'offre de passage de l'hôtellerie de plein air.

Cinq régions littorales concentrent à elles seules la moitié de la capacité de l'hôtellerie de plein air.

Parc de l'hôtellerie de plein air au 30/09/2005

	1*	2*	3*	4*	Total
Terrains	1 269	3 802	2 338	729	8 138
Emplacements	73 173	339 721	336 239	176 825	925 958

Parc de l'hôtellerie de plein air au 30/09/2006

	1*	2*	3*	4*	Total
Terrains	1 260	3 702	2 360	730	8 052
Emplacements	74 523	334 353	339 949	178 436	927 261

L'offre en 2006

Plus de 8 000 terrains pour 927 000 emplacements

Au 30 septembre 2006, l'hôtellerie de plein air française compte **8 052 terrains classés pour 927 261 emplacements** (tableau 1). Avec 2,8 millions de lits (un emplacement équivaut à 3 lits), l'hôtellerie de plein air regroupe environ 51 % de la capacité d'accueil en hébergement marchand, soit 16 % de l'offre touristique totale (hébergement non marchand compris). Ces chiffres ne prennent pas en compte les aires naturelles, le camping à la ferme ...

Depuis une dizaine d'années, le parc évolue très légèrement à la baisse. Entre 1994 et 2006, le nombre de terrains de campings a diminué de 5,8 % alors que le nombre d'emplacements diminuait de 0,4 % seulement. Tout comme dans l'hôtellerie, la tendance est donc à une augmentation de la capacité moyenne par établissement : cette dernière (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de 5,8 % en douze ans.

Tableau 1 : Parc de l'hôtellerie de plein air

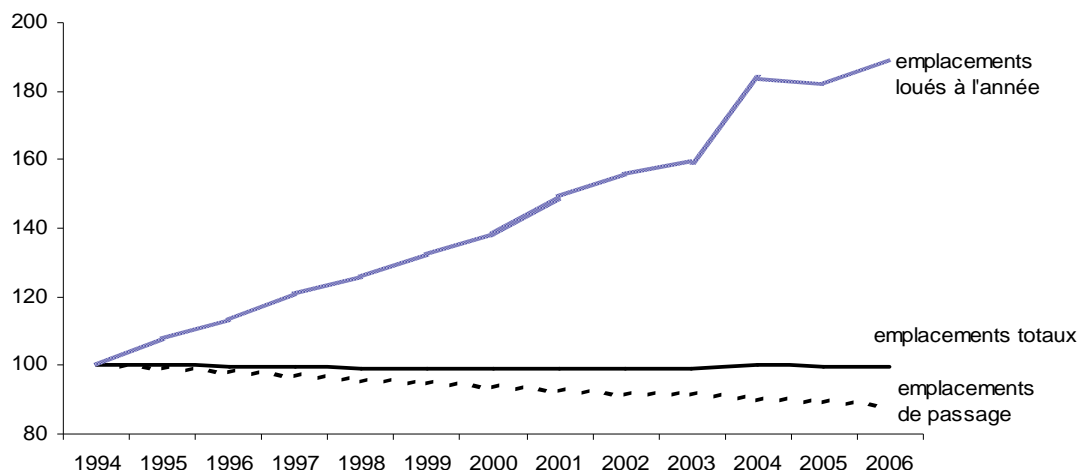
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Terrains	8 544	8 490	8 441	8 420	8 363	8 356	8 357	8 354	8 327	8 289	8 174	8 138	8 052
Emplacements totaux	930 719	932 125	929 002	927 514	920 471	921 682	919 847	921 488	920 599	924 378	934 642	925 958	927 261
Nombre moyen d'emplacements par terrain	108,9	109,8	110,1	110,2	110,1	110,3	110,1	110,3	110,6	111,5	114,3	113,8	115,2

Source : Insee, direction du Tourisme

De plus en plus d'emplacements loués à l'année

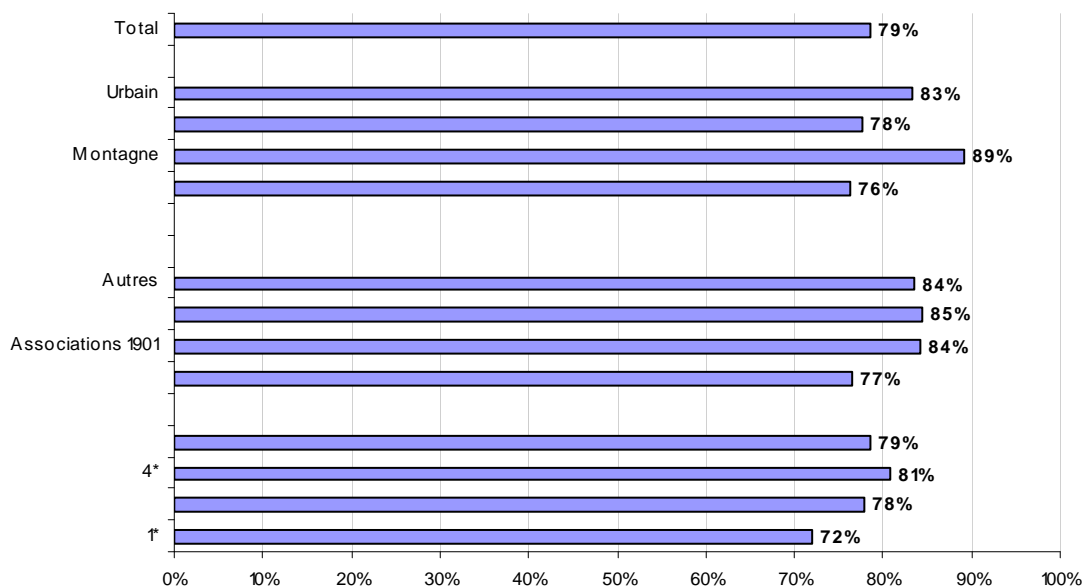
Le nombre d'emplacements de passage est en diminution régulière depuis une dizaine d'années (graphique 1) et l'évolution entre 2005 et 2006 confirme cette tendance (tableau 2). La relative stabilité de l'offre en hôtellerie de plein air est due au fort développement des emplacements « résidentiels » (ou loués à l'année) depuis une dizaine d'années, même si leur poids reste encore assez minoritaire en moyenne (21,4 % des emplacements en 2006).

Graphique 1 : Évolution du nombre d'emplacements, base 100 en 1994



Source : Insee, direction du Tourisme

Graphique 2 : Part des emplacements de passage dans le total des emplacements, par espace touristique, mode de gestion et catégorie – en 2006 (en %)

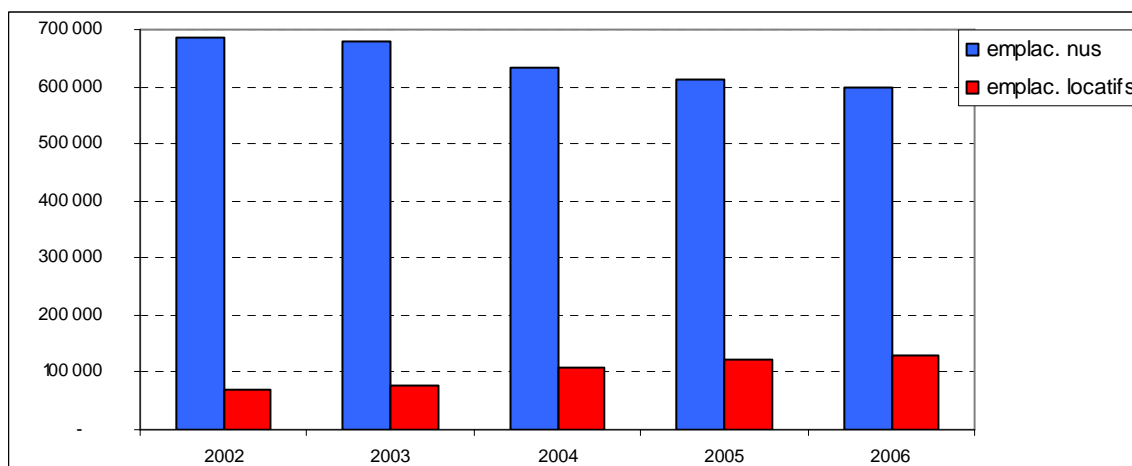


Source : Insee, direction du Tourisme

L'essor des emplacements locatifs équipés d'un hébergement léger

Comme en 2005, on observe cette année une augmentation sensible des emplacements de passage dits **locatifs**, équipés d'un hébergement léger de type mobile-home, chalets, habitation légère de loisir, au détriment des emplacements nus. Ainsi, en 2006, les emplacements locatifs constituent 18 % de l'offre totale en emplacements de passage.

Graphique 3 : Évolution des emplacements locatifs dans les emplacements de passage (parc au 30 sept.)

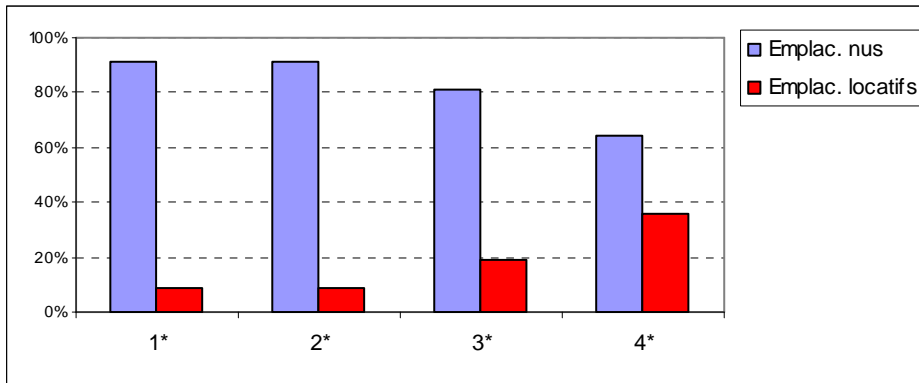


Source : Insee, direction du Tourisme

Cette tendance s'est amorcée depuis quelques années dans les campings de catégorie supérieure (3 et 4 étoiles) : en 2006, ils représentent 36 % de l'offre d'emplacements de passage dans les campings 4 étoiles et 19 % dans les campings 3 étoiles (graphique 3).

Le phénomène s'est accentué dans les campings 1 étoile où le nombre d'emplacements locatifs a progressé de 28 % entre 2003 et 2004, de 37 % entre 2004 et 2005 et de 19 % entre 2005 et 2006. En effet, les emplacements locatifs permettent aux campings d'accroître leur occupation en avant et arrière-saison

Graphique 4 : Part des emplacements locatifs dans les emplacements de passage, par catégorie, en 2006

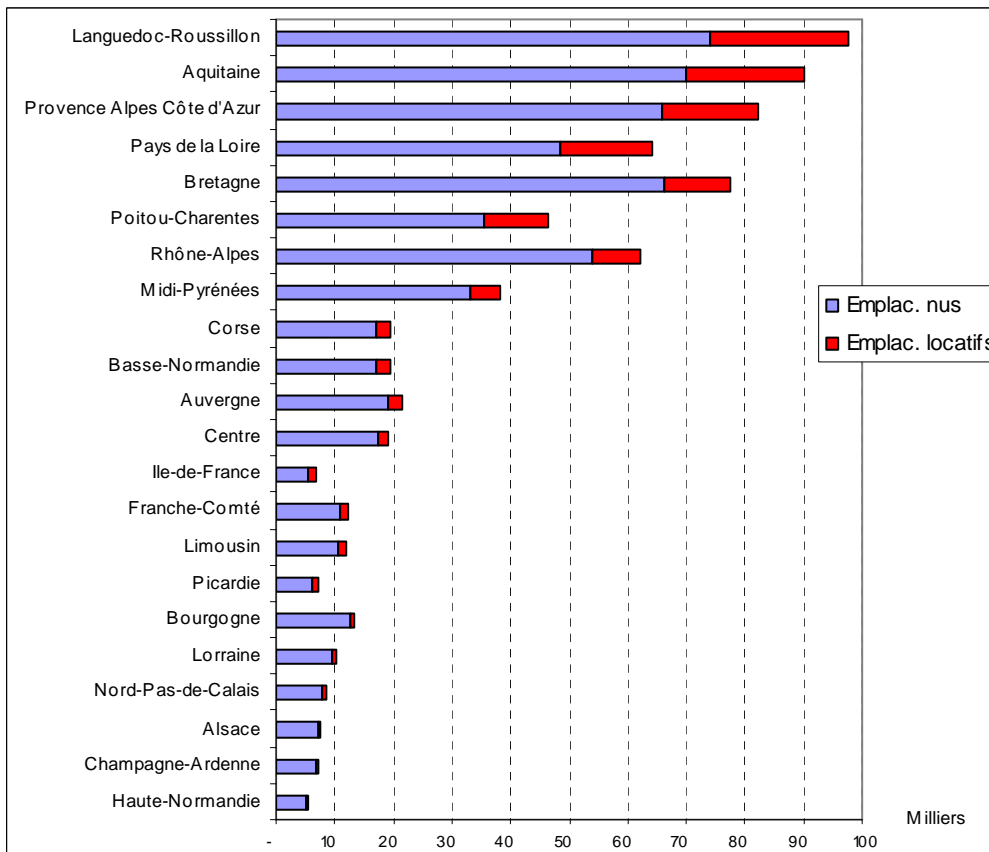


Source : Insee, direction du Tourisme

Par ailleurs, la part du locatif dans l'offre en emplacements est plus importante dans les régions littorales de l'Ouest et du Sud de la France que dans les autres espaces touristiques (graphique 4). Les régions Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes et Pays de la Loire arrivent en tête : 23 % des emplacements de passage y sont équipés d'un hébergement léger. Elles sont suivies par les régions Aquitaine (21 %), Ile-de-France (20 %) et Provence Alpes Côte d'Azur (18 %).

En 2005, les emplacements locatifs se sont également fortement développés dans l'espace rural : + 22 % par rapport à l'offre de l'an dernier.

Graphique 5 : Part des emplacements locatifs dans les emplacements de passage, par région, en 2006



Source : Insee, direction du Tourisme

Le taux d'occupation des emplacements locatifs (49 % en 2006) est nettement supérieur à celui des emplacements nus (29 %). La durée de séjour y est également plus longue et le nombre de personnes accueillies y est aussi plus important.

Ainsi, alors qu'ils ne représentent que 18 % de l'offre en emplacements de passage, les emplacements locatifs ont recueilli 32 % de la fréquentation des campings en 2006.

La suite du document (offre) concerne tous les campings et tous les emplacements.

Principales caractéristiques du parc

Forte concentration dans les régions et les départements littoraux

Si l'offre en hôtellerie de plein air est moins concentrée que dans l'hôtellerie (aucune région n'y a le poids écrasant de l'Île-de-France), plus de la moitié des emplacements totaux est néanmoins regroupée dans cinq régions littorales (tableau 3) : Languedoc-Roussillon (12,7 % des emplacements en 2006), Aquitaine (11,7 %), Provence Alpes Côte d'Azur (10,7 %), Bretagne (9,5 %) et Pays de la Loire (9,2 %).

La densité des emplacements, mesurée par le nombre d'équivalents-lits pour 100 habitants, est maximale en Corse avec 21,6 équivalents-lits pour 100 habitants. Arrivent ensuite le Languedoc-Roussillon (14,2), Poitou-Charentes (10) et l'Aquitaine (10,5). Cette densité est bien sûr extrêmement faible dans les régions du Nord (carte 2 de la page suivante).

Tableau 3 : Répartition des emplacements totaux par région et équivalents lits pour 100 habitants, en 2006

Région	Emplacements totaux	%	Equivalent-lits pour 100 habitants
Languedoc-Roussillon	118 061	12,7	14,2
Aquitaine	108 213	11,7	10,5
Provence Alpes Côte d'Azur	98 785	10,7	6,2
Bretagne	88 183	9,5	8,6
Pays de la Loire	85 262	9,2	7,5
Rhône-Alpes	74 240	8,0	3,7
Poitou-Charentes	56 817	6,1	10,0
Midi-Pyrénées	41 318	4,5	4,5
Nord-Pas-de-Calais	36 228	3,9	2,7
Basse-Normandie	29 755	3,2	6,2
Auvergne	23 360	2,5	5,3
Centre	21 751	2,3	2,6
Picardie	20 403	2,2	3,3
Corse	19 982	2,2	21,6
Lorraine	17 969	1,9	2,3
Île-de-France	15 517	1,7	0,4
Bourgogne	14 788	1,6	2,7
Franche-Comté	13 438	1,4	3,5
Limousin	12 278	1,3	5,1
Alsace	11 720	1,3	1,9
Haute-Normandie	10 665	1,2	1,8
Champagne-Ardenne	8 528	0,9	1,9
Total	927 261	100,0	4,6

Equivalents lits pour 100 habitants = (Emplacements totaux x 3) pour 100 habitants. Population estimée en 2005 (Insee)

Source : Insee, direction du Tourisme

Les dix premiers départements pour l'offre en hôtellerie de plein air sont tous littoraux et regroupent 42 % de la capacité totale en emplacements (tableau 4). La carte 3 de la page suivante montre la très forte concentration de l'offre sur les départements littoraux, même si la densité (mesurée en équivalents-lits pour 100 habitants) n'y est pas toujours très forte. Cette dernière est maximale dans les Landes (33,4 équivalents-lits pour 100 habitants) et en Vendée (28,6). Elle est aussi importante (plus de 22) dans quatre départements non littoraux : Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Ardèche et Lozère.

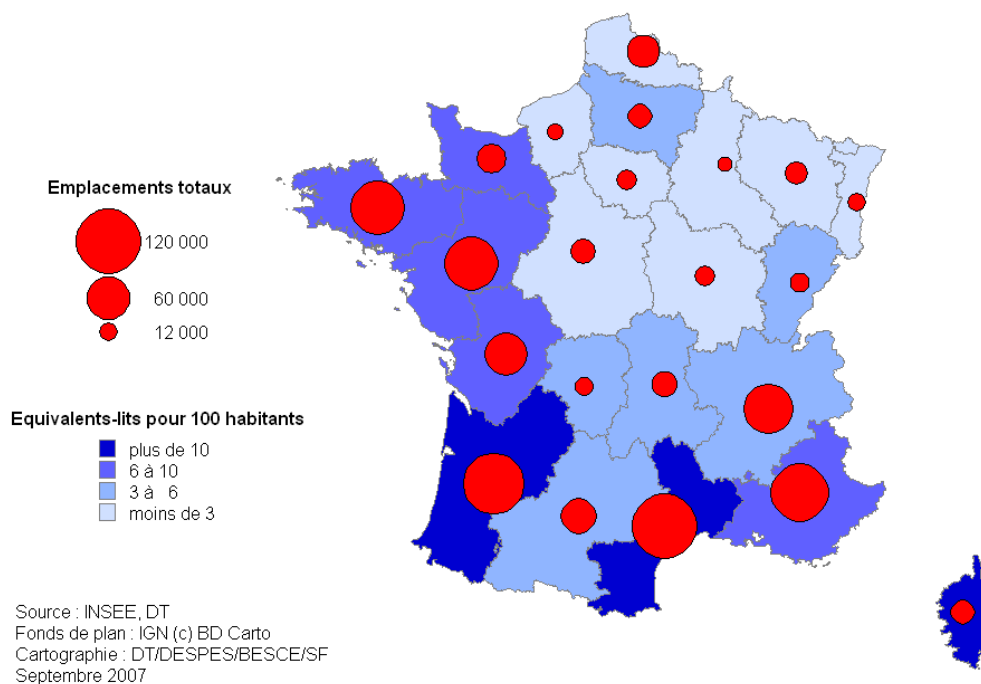
Tableau 4 : 10 principaux départements, emplacements totaux et équivalents lits pour 100 habitants, en 2006

Département	Emplacements totaux	%	Equivalents-lits pour 100 habitants
85 – Vendée	55 948	6,0	28,6
17 – Charente-Maritime	49 487	5,3	25,1
34 – Hérault	46 990	5,1	14,4
83 – Var	46 295	5,0	14,4
40 – Landes	39 677	4,3	33,4
66 – Pyrénées-Orientales	36 377	3,9	25,8
29 – Finistère	33 188	3,6	17,7
33 – Gironde	30 486	3,3	6,6
56 – Morbihan	30 120	3,3	13,1
62 – Pas-de-Calais	24 433	2,6	5,0
France entière	927 261	100,0	4,6

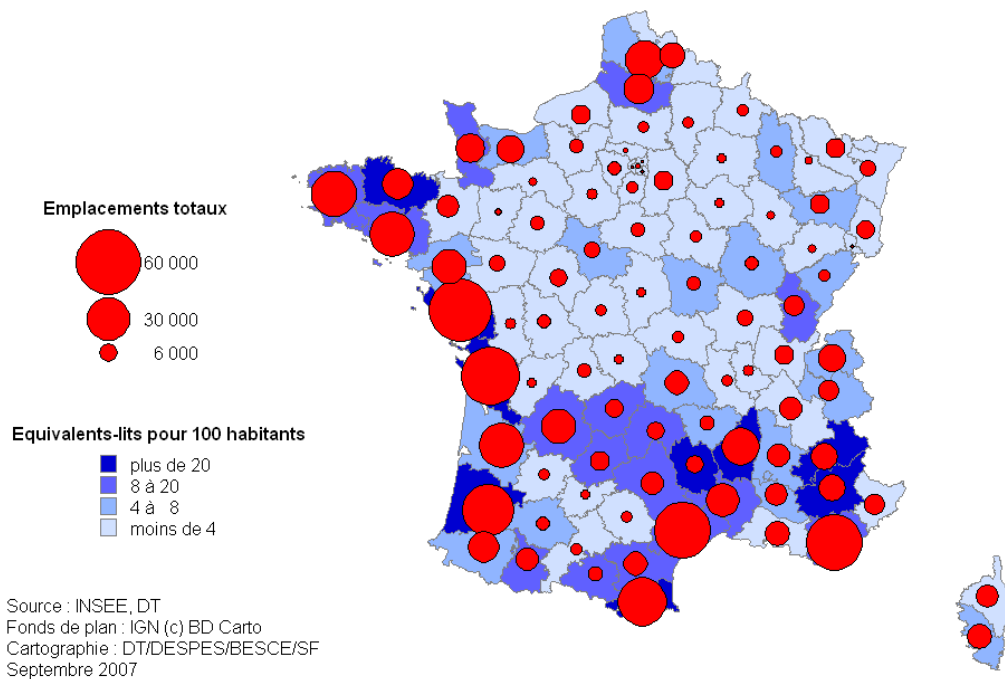
Equivalents lits pour 100 habitants = (Emplacements totaux x 3) pour 100 habitants. Population estimée en 2005 (Insee)

Source : Insee, direction du Tourisme

Carte 2 : Répartition des emplacements totaux et équivalents lits pour 100 habitants, par région, en 2006



Carte 3 : Répartition des emplacements totaux et équivalents-lits pour 100 habitants, par département, en 2006



Equivalents lits pour 100 habitants = (Emplacements totaux x 3) pour 100 habitants. Population estimée en 2005 (Insee)

Source : Insee, direction du Tourisme

Près de la moitié des emplacements en bord de mer

La répartition du parc de l'hôtellerie de plein air par espace touristique s'est peu modifiée au cours des dernières années (tableau 5). Le littoral et la campagne ont vu leur part augmenter légèrement, tandis que la montagne et l'espace urbain reculaient.

En 2006, le littoral regroupe près d'un emplacement sur deux, devant la campagne qui concentre un tiers de la capacité totale. Les campings littoraux sont caractérisés par une taille moyenne très importante : 185 emplacements par camping contre 115 pour l'ensemble des espaces touristiques (tableau 6).

Les emplacements du littoral se répartissent comme ci-après : Nord (10 % du total des emplacements littoraux), Bretagne (17,1 %), Pays de la Loire (14,2 %), Poitou-Charentes (10,2 %), Aquitaine (15,2 %), Languedoc-Roussillon (17,7 %), Provence Alpes Côte d'Azur (10,2 %) et Corse (3,4 %).

Tableau 5 : Répartition des emplacements totaux par espace touristique

	1996		2006		Évolution du nombre d'emplacements entre 1996 et 2006
	Emplacements	%	Emplacements	%	
Littoral	447 483	48,2	447 854	48,3	+ 0,1 %
Montagne	116 297	12,5	109 563	11,8	- 5,8 %
Rural	308 443	33,2	320 118	34,5	+ 3,8 %
Urbain	56 779	6,1	49 726	5,4	- 12,4 %
Total	929 002	100,0	927 261	100,0	- 0,3 %

Source : Insee, direction du Tourisme

Tableau 6 : Nombre moyen d'emplacements totaux par espace touristique

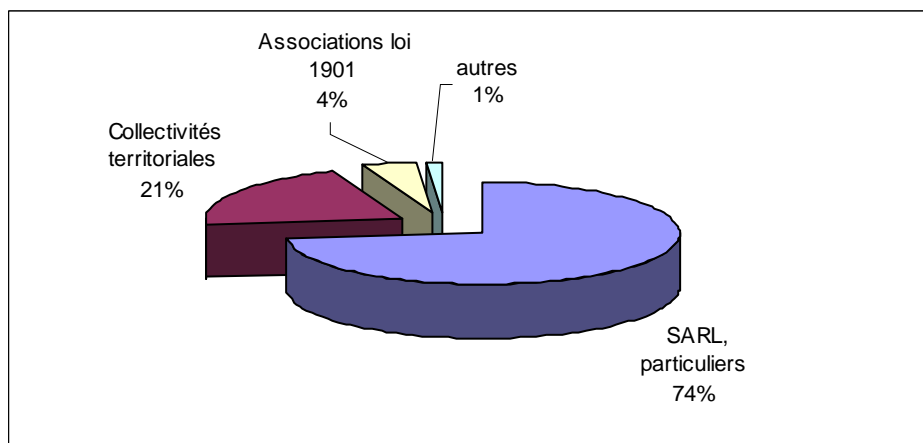
Nombre moyen d'emplacements	1996	2005	Evolution du nombre moyen d'emplacements entre 1996 et 2006
Littoral	168	188	+ 11,9 %
Montagne	89	81	- 9,0 %
Rural	73	82	+ 9,6 %
Urbain	103	117	+ 12,3 %
Total	110	115	+ 4,5 %

Source : Insee, direction du Tourisme

De plus en plus de campings privés

Les trois quarts des emplacements appartiennent à des particuliers ou à une SARL en 2006 (graphique 6). Cette part augmente régulièrement chaque année au détriment des collectivités territoriales (moins d'un quart de la capacité en 2006). La part des emplacements de passage gérés par associations de loi 1901 ou par des comités d'entreprise, des mutuelles... ne dépasse pas 7 %.

Graphique 6 : Répartition des emplacements totaux par mode de gestion, en 2006



Source : Insee, direction du Tourisme

Les campings 3 et 4 étoiles progressent

Si une bonne part des campings français sont classés 2 étoiles, le développement de la catégorie 3 étoiles au cours des dernières années devrait en faire la catégorie la plus importante dans quelques années.

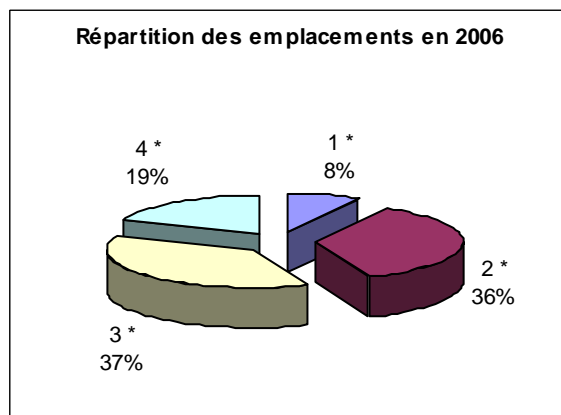
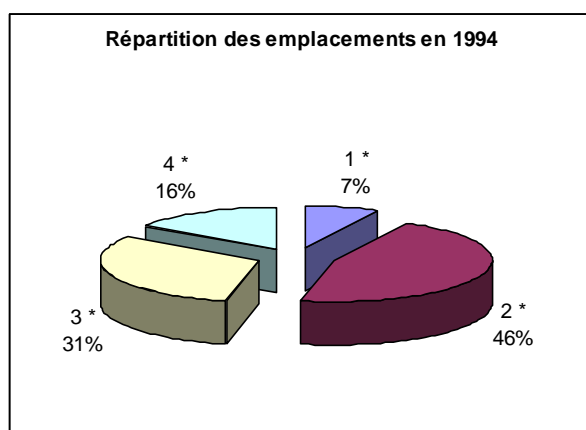
Plus généralement, la part des campings « haut de gamme » (3 et 4 étoiles) dans le nombre total d'emplacements offerts progresse régulièrement depuis dix ans, au détriment de celle des campings 2 étoiles. La catégorie 1 étoile quant à elle, reste stable.

La même évolution s'observe pour les emplacements de passage

Tableau 6 : Répartition des emplacements totaux par catégorie

En %	1*	2*	3*	4*	Total
1994	7,4	46,0	31,1	15,5	100,0
2006	8,0	36,1	36,7	19,2	100,0

Source : Insee, direction du Tourisme



Méthodologie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air est réalisée par l'**Insee** (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) en partenariat avec la **direction du Tourisme**, tout comme l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie. La mise en œuvre est effectuée par les directions régionales de l'Insee (hors DOM-TOM). Le pôle "Tourisme" de l'Insee (Montpellier) joue le rôle de coordinateur entre les 22 directions régionales. Cette enquête fait partie du programme avalisé par le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique). Elle a reçu le label d'intérêt public et revêt un caractère obligatoire.

Il s'agit d'une enquête portant sur les cinq mois d'été (de mai à septembre) et sur l'ensemble des campings classés 1* à 4* offrant au moins un **emplacement de passage** (emplacement destiné à la clientèle touristique par opposition à l'**emplacement loué à l'année** destiné à une pratique plus résidentielle).

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air a été rénovée pour la saison d'été 2004. Un **nouveau questionnaire** et de nouvelles méthodes de redressement ont été utilisés. Le nouveau questionnaire introduit la distinction entre **emplacements de passage « nus » et « locatifs »** (équipés d'un hébergement léger du type mobile-home, chalet, HLL...). Il prend aussi mieux en compte la fréquentation générée par les tours-opérateurs ou les comités d'entreprises qui réservent et gèrent eux-mêmes une partie des emplacements de certains terrains.

Cette enquête exhaustive s'effectue mensuellement par voie postale auprès des gérants de campings classés. Elle a pour objet la connaissance exhaustive du parc (y compris les campings classés n'offrant aucun emplacement de passage). Le parc est mesuré au 30 septembre de chaque année (fin de la saison estivale) et la fréquentation sur l'ensemble des mois de mai à septembre.

Principaux indicateurs

Taux d'occupation (%) : nombre d'emplacements de passage occupés / nombre d'emplacements de passage offerts

Arrivées : nombre de personnes arrivées dans les campings classés

Nuitées : nombre de nuitées réalisées dans les campings classés.

Exemple : un couple arrive le 25 juillet et séjourne 10 nuits. Il faut compter 2 arrivées et 14 nuitées en juillet ; 0 arrivée et 6 nuitées en août.

Durée moyenne de séjour (en nuitées) : nombre de nuitées / nombre d'arrivées

Espaces touristiques

Les espaces touristiques utilisés sont communs avec ceux de l'hôtellerie. A chaque commune, correspond un espace touristique national (ETN) parmi les six du tableau ci-dessous. Pour notre étude, ces derniers sont regroupés en quatre modalités.

Espaces touristiques nationaux	Espaces touristiques agrégés
Littoral rural + littoral urbain	LITTORAL
Station de montagne + montagne hors station	MONTAGNE
Autre urbain	URBAIN
Autre rural	RURAL

Le questionnaire pour l'année 2006 figure ci-après.

II. VOTRE CAPACITE D'ACCUEIL PROPOSEE A LA LOCATION DE PASSAGE CE MOIS

Nombre d'emplacements nus proposés ce mois

Nombre d'emplacements locatifs* proposés ce mois

* disposant d'équipements d'hébergement : bungalow, bungalow, mobile-home, HLL...

III. OCCUPATION DES EMPLACEMENTS AU COURS DU MOIS (HORS FREQUENTATION RESIDENTIELLE)

Nombre total d'emplacements occupés chaque jour (hors fréquentation résidentielle mais **y compris ceux loués et occupés par un Tour-Operator ou par commercialisation indirecte**) : Indiquez "0" si aucun, "F" si fermeture

	1 ^{er} au 2	2 au 3	3 au 4	4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11	11 au 12
Total emplacements occupés											
Emplacements nus											
Emplacements locatifs											
	12 au 13	13 au 14	14 au 15	15 au 16	16 au 17	17 au 18	18 au 19	19 au 20	20 au 21	21 au 22	22 au 23
Total emplacements occupés											
Emplacements nus											
Emplacements locatifs											
	23 au 24	24 au 25	25 au 26	26 au 27	27 au 28	28 au 29	29 au 30	30 au 31	31 au 1 ^{er}	Total du mois	
Total emplacements occupés											
Emplacements nus											
Emplacements locatifs											

Total d'emplacements loués et occupés chaque jour par un Tour-Operator (ou par commercialisation indirecte) ce mois

--

IV. FREQUENTATION MENSUELLE : NOMBRE D'ARRIVEES ET DE NUITEES (y compris sur les emplacements occupés par un Tour-Operator ou par commercialisation indirecte)

Exemple de calcul des arrivées et des nuitées : 4 personnes arrivent le 25 juillet et séjournent 10 nuits, il faut compter :

4 arrivées et 4 x 7 nuits = 28 nuitées sur le questionnaire de juillet;

0 arrivée et 4 x 3 nuits = 12 nuitées sur le questionnaire d'août.

Pays de résidence habituelle	N°	Sur l'ENSEMBLE des emplacements		Sur les emplacements nus		Sur les emplacements locatifs	
		Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées	Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées	Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées
FRANCE							
TOTAL ETRANGER							
Dont :							
Allemagne	109						
Belgique	131						
Pays-Bas	135						
Royaume-Uni	132						
Danemark	101						
Espagne	134						
Suisse	140						
FRANCE + ETRANGER							

Seuls les principaux pays de résidence rencontrés figurent dans le tableau.

Vous les complétez, si besoin, en utilisant la liste des autres pays figurant dans le cadre ci-dessous.

Vous indiquerez soit le nom soit le numéro des pays sur les lignes restées vierges.

Pays	Numéro
Autriche	110
Bulgarie	111
Croatie	119
Estonie	106
Finlande	105
Lettonie	107
Lituanie	108
Grèce	126
Hongrie	112
Irlande	136
Islande	102
Italie	127
Luxembourg	137
Norvège	103
Pologne	122
Portugal	139
République Tchèque	116
Roumanie	114
Russie	123
Slovaquie	117
Slovénie	145
Suède	104
Turquie	208
Autres pays d'Europe	026
Canada	401
Chine	216
Etats-Unis	404
Japon	217
Afrique	033
Amérique centrale et du Sud	030
Asie, Océanie, Australie (sauf Chine et Japon)	034

MOIS : JUIN 2004 - NUMHEB : 6342

Les renseignements demandés le sont à titre confidentiel et ne servent qu'à établir des statistiques